

**2026**  
www.acerfsformation.com

Certification qualité  
**QUALIOP1** délivrée au titre  
de la catégorie suivante :  
**ACTION DE FORMATION**



**CONTACT-CONSEIL**

**Christine TEISSIER**  
06 63 47 84 13 – 04 66 29 85 02  
[c.teissier@acerfsformation.com](mailto:c.teissier@acerfsformation.com)

**Conseiller en formation**  
04 66 29 85 02  
[administratif@acerfsformation.com](mailto:administratif@acerfsformation.com)

*N'hésitez pas à nous contacter  
pour tout besoin spécifique !!*



**« Prévention du risque Amiante » Sous-section 3**

Selon art. R4412-94 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en centre certifié et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP,  
sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations de retrait et /ou d'encapsulation.**



FORMATION PREALABLE – 2ème Semestre 2026			
ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES ZA LALLEMANDE RN 113 30670	BAGNOLS SUR CEZE 130 ROUTE DE BARJAC 30200
Encadrant technique	10 jours	/	Du 22/06 au 03/07
		Du 14 au 25/09	Du 26/10 au 06/11
Encadrant de chantier	10 jours	Du 20 au 31/07	Du 01 au 12/06
		Du 29/11 au 11/12	Du 05 au 16/10
Opérateur de chantier	5 jours	Du 15 au 19/06	Du 06 au 10/07
		Du 03 au 07/08	Du 07 au 11/09
		Du 19 au 23/10	
		Du 14 au 18/12	Du 23 au 27/11

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES		AIGUES-VIVES	BAGNOLS SUR CEZE
ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE) AMIANTE	Formation adressée au personnel réalisant les démarches administratives liées à l'Amiante	01 et 02 Octobre	01 et 02 Décembre
ADR 1.3	Respect des responsabilités concernant la réception, l'entreposage, la manipulation, le chargement ou déchargement des matières dangereuses	22 Juillet	29 Septembre
		26 Octobre	
		21 Décembre	16 Novembre
RISQUE PLOMB	Connaître le risque et la réglementation pour lutter contre le saturnisme	20 et 21 Juillet	21 et 22 Septembre
		19 et 20 Octobre	02 et 03 Novembre
		17 et 18 Décembre	

**2 CENTRES CERTIFIÉS**

**Plateformes pédagogiques amiante de 400m2**  
entièrement équipées, climatisées,  
avec **ateliers de travail** attenants,  
**UMD** conforme aux exigences **CARSAT** :

- Tunnels de décontamination du personnel,
- Tunnels de décontamination du matériel et déchets,
- Zone de stockage des déchets
- Unités de chauffe et filtration (UCF),
- Unités de filtration (UF),
- Contrôleur de dépression,
- Extracteurs d'air,
- Bulles de vision,
- Divers ateliers pratiques intérieurs et extérieurs,
- Aspirateurs THE ...

## FORMATION DE 1<sup>er</sup> RECYCLAGE – 2<sup>ème</sup> Semestre 2026

### 1<sup>er</sup> recyclage dans les 6 mois suivants la formation préalable

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES ZA LALLEMANDE RN 113 30670	BAGNOLS SUR CEZE 130 ROUTE DE BARJAC 30200
Encadrant technique	2 jours	12 et 13 octobre	31 août et 01 septembre
Encadrant de chantier	2 jours	16 et 17 juillet	10 et 11 décembre
Opérateur de chantier	2 jours	27 et 28 juillet	06 et 07 juillet
		22 et 23 octobre	14 et 15 septembre
		14 et 15 décembre	12 et 13 novembre

## FORMATION DE RECYCLAGE A 3 ANS – 2<sup>ème</sup> Semestre 2026

### Recyclage dans les 3 ans suivants le 1<sup>er</sup> recyclage

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES ZA LALLEMANDE RN 113 30670	BAGNOLS SUR CEZE 130 ROUTE DE BARJAC 30200
Encadrant technique	2 jours	23 et 24 juillet	26 et 27 novembre
		03 et 04 septembre	
		19 et 20 octobre	
Encadrant de chantier	2 jours	02 et 03 juillet	09 et 10 juillet
		15 et 16 octobre	30 et 31 juillet
		12 et 13 novembre	24 et 25 septembre
		17 et 18 décembre	
Opérateur de chantier	2 jours	29 et 30 juin	16 et 17 juillet
		20 et 21 juillet	27 et 28 août
		10 et 11 septembre	17 et 18 septembre
		08 et 09 octobre	29 et 30 octobre
		03 et 04 décembre	09 et 10 novembre

### N'oubliez pas !

#### - Test Morphologique - FIT TEST

ACERFS est équipé du Testeur d'Ajustement des masques respiratoires



Le test morphologique appelé « FIT TEST », est nécessaire et obligatoire pour déterminer la taille du masque du travailleur affecté aux opérations de retrait d'amiante.



### Qui est concerné par la formation « Sous-Section 3 » ?

Les formations dites sous-section 3 concernent les travailleurs affectés aux opérations de retrait et d'encapsulation de matériaux amiantés (activités définies à l'article R. 4412-94 du Code du travail).

### Qui dispense ces formations ?

Elles sont exclusivement dispensées par des organismes de formation certifiés.

### Quelle est la durée de validité ?

Une formation de 1<sup>er</sup> recyclage doit être suivie au plus tard dans les 6 mois suivant la formation préalable. Ensuite les recyclages doivent être suivis tous les 3 ans.

